

Lure, le 21 décembre 2023



Thierry BORDOT,
Président du Pays des Vosges Saônoises

à

Monsieur le Maire de Luxeuil-les-Bains
1 place Saint-Pierre
70300 LUXEUIL-LES-BAINS

Nos réf. : LB/60-2023

Objet : modification n°2 du PLU de Luxeuil-les-Bains

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 4 décembre 2023, reçu le 12 décembre, vous m'avez notifié, au titre de l'article L153-40 du Code de l'urbanisme, le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Luxeuil-les-Bains.

Cette procédure a pour objet de :

- revoir le PLU au niveau du stand de tir pour permettre une évolution de cet équipement (création d'un nouveau STECAL centré sur le stand de tir et revoir le classement des terrains aux abords de ce site)
- supprimer l'emplacement réservé n°4.

Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays des Vosges Saônoises, porteur du SCOT en cours d'élaboration, n'a pas d'observations à formuler sur ce projet de modification du PLU de la commune de Luxeuil-les-Bains.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thierry BORDOT
Président du Pays des Vosges Saônoises
Maire de Saint-Loup sur Semouse

